

# *Gestion Des Marchés Publics En République Démocratique Du Congo : Contraintes Juridiques Et Impacts Socioéconomiques*

Serge Belepey Minga<sup>1</sup>, Daddy Wangima Atila<sup>2\*</sup>

<sup>1</sup> Chercheur indépendant.

<sup>2\*</sup>Université Pédagogique Nationale. Faculté des Sciences de la Santé. BP 8815 Kinshasa I. RD Congo.



**Abstract –The Public Procurement is the only way for the Congolese State to acquire goods and services, to carry out construction, repair or rehabilitation work on buildings, roads, etc. for the benefit of the Congolese. Sound and efficient management of public procurement is undoubtedly an obligation for all those working in this sector and an important tool for framing public spending.**

**Keywords – Management, Public Market, Legal Constraint, Impact And Socio-Economic**

## I. INTRODUCTION

Les années 2000 ont été caractérisées par des réformes dans plusieurs secteurs et institutions de notre pays, notamment dans le secteur d'assainissement des finances publiques. Le système de passation des marchés publics en République Démocratique du Congo mis en place par l'ordonnance-loi n° 69-054 du 5 décembre 1969 et ses mesures d'exécution n'est plus adapté aux exigences de transparence, de rationalité et d'efficacité qui caractérisent actuellement ce secteur vital à travers le monde (Loi n°10/010 du 27 avril 2010 relative aux marchés publics, Journal officiel de la République démocratique du Congo, numéro spécial du 30 avril 2010). C'est ainsi La loi n°10/010 du 27 avril 2010 relative aux marchés publics et les règlements d'exécution ont été promulgués en y apportant une nouvelle ère dans la gestion et l'exécution de la commande publique en RD Congo [1]. Mais ce bond qualitatif prenait place dans un environnement caractérisé, selon les revues analytiques du système de passation des marchés publics prévalant en RDC avant 2010, par des faiblesses institutionnelles et surtout le manque de cadre professionnels compétent en matière de passation des marchés [2].

Les marchés publics sont des matières qui relèvent de droit en général, en raison de leurs caractères à la fois technique et complexe, difficile à appréhender. Il importe de le situer, en dépit des standards universellement admis, à chaque législation nationale. Les marchés publics regroupent les règles, les procédures et pratiques relatives à la préparation, la passation, ainsi que l'exécution et le contrôle des contrats ayant pour objet l'achat public. Le développement d'un pays ne se résume pas seulement à la masse des ressources dont il bénéficie, mais également à la connaissance des indicateurs fournis dans le cadre de la gestion des marchés passés par l'Etat, les entités territoriales décentralisées ou autres personnes morales de droit public, mais exécutés par ou avec la participation des personnes morales de droit privé ou des particuliers[3].

La commande publique joue un rôle déterminant dans le développement économique et sociale de toutes les nations tout au niveau national qu'au niveau local. La RDC n'échappe pas à ce postulat. Du point de vue légal et réglementaire, le système de passation des marchés publics s'est doté des instruments nécessaires, principalement la Loi relative aux marchés publics précitée et ses divers textes d'applications : Décrets, arrêtés, circulaires, dossiers standards. Les décrets portant sur les mesures d'exécution sont :

- Décret n°10/21 du 02 juin 2010 portant création, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics « ARMP » ;

- Décret n°10/22 du 02 juin 2010 portant manuel de procédures de la Loi relative aux marchés publics tel que modifier et compléter par celui n°23/12 du 03 mars portant manuel de procédures des marchés publics ;
- Décret n°10/34 du 28 décembre 2010 fixant les seuils de passation, de contrôle et d'approbation des marchés publics.

Ainsi, notre étude expose et éclaire sur les procédures pratiques de passation de marchés publics, fixe les lecteurs sur ce qu'on entend par la procédure d'un marché spécial : sont ceux qui ne répondent pas, pour tout ou partie, aux dispositions relatives aux marchés par appel d'offres ou aux marchés de gré à gré, ils comprennent les marchés relatifs à la défense nationale, à la sécurité et aux intérêts stratégiques de l'Etat.

Le marché de gré à gré : lorsqu'il est passé sans appel d'offres après l'autorisation du service chargé du contrôle des marchés publics et les procédures par appels d'offres ouvert. La procédure par adjudication tout en précisant qu'en droit congolais, le législateur de 2010 ne retient que le marché par appel d'offres ouvert comme procédure principal de passation des marchés publics et exceptionnellement, la procédure de gré à gré, supprimant l'adjudication dans l'ordonnance de procédure de conclusion des marchés publics en RD Congo. Toutefois, à coté de ses procédures ordinaires, le législateur a introduit des procédures spéciales pour les marchés spéciaux, la délégation des services publics et les marchés à participation communautaire. A côté de cette classification des marchés publics et de procédure de passation de contrat par les personnes publiques, un certain nombre de document contractuels usuels lors de passation des marchés publics notamment les Cahiers de Clause Administratif Général (CCAG), Cahier de Clause Administratives Particulier (CCAP), cahier de charge-type et d'autres documents comme la soumission, le devis descriptif, devis qualitatif ou métré, plans, circulaire, bordereau de prix...).

Partant d'un constat, quatorze (14) ans après la promulgation de la Loi relative aux marchés publics en 2010, cette Loi n'arrive pas à produire les effets escomptés, les marchés publics sont mal pratiqués en RD Congo, la lutte contre la corruption, les insuffisances dans l'exécution des marchés publics, n'amènent pas la RD Congo à diminuer les dépenses publiques, à équiper les services publics des biens et service de qualité, à construire et moderniser les infrastructures publiques et à créer une classe moyenne entrepreneuse congolaise. De ce constat découle que les routes qui ne tiennent pas longtemps, des fournitures qui ne sont pas de bonne qualité, des services non satisfaisants et des consultants qui ne sont pas toujours bien qualifiés, ce sont là, les résultantes des pratiques frauduleuses dans les marchés publics.

Pour combattre ces pratiques, il est important de mieux les connaître et aussi mieux détecter les indices de fraude dans les procédures. Un aperçu de la procédure de passation des marchés publics en République Démocratique du Congo est fait, nous sommes attardés sur la consistance des pratiques frauduleuses dans la phase d'attribution des marchés publics en détaillant une typologie de fraude car c'est là que les calculs stratégiques se multiplient [4].

Face à cette situation, nous nous sommes posé trois questions suivantes :

- Quels sont les marchés publics passés durant les années 2012 à 2021 ?
- Quel est le type des marché public le plus ou le moins exécuté ?
- Quel est le mode de passation des marchés le plus ou le moins attribué ?

Nous avons répondu anticipativement que :

- Plusieurs marchés publics seraient passés durant les années 2012 à 2021.
- Les marchés de fournitures pourraient être les plus exécutés en revanche les marchés des services seraient les moins exécutés.
- La consultation des fournisseurs serait le mode de passation le plus attribué et l'appel d'offre international restreint serait le mode le moins attribué.

Cet article se fixe comme objectif général d'analyser la gestion des marchés publics en République Démocratique du Congo.

De façon spécifique, il vise à :

- Recenser tous les marchés passés durant les années 2012 à 2021 par catégories d'autorité contractantes.
- Identifier le type des marchés publics le plus et le moins exécuté.
- Déterminer le mode de passation des marchés le plus et le moins attribué.

## II. METHODOLOGIE

Pour mener à bon point cette recherche, nous avons procédé à l'étude documentaire sur les marchés publics se basant sur les rapports annuels de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, de la Direction Générale de Contrôle des Marchés Publics, des Cellules de Gestions des Projets et des Marchés Publics, des Autorités Contractantes, de la Loi, des Décrets, des Arrêtés, puis collecter les données relatives à aux Autorités Contractantes, aux types des marchés, aux modes de passation ainsi que leur montant correspondants. A la suite ces données ont été photographiées, qui nous ont permis de procéder à l'analyse critique des Autorités Contractantes, des types des marchés et des modes de passation. Ainsi, la méthode quantitative à travers les pourcentages, la moyenne, les variances, les écarts types ont été utilisés.

## III. RESULTATS

La présentation des résultats se fera statistiquement, afin de connaître le nombre total des marchés conclus et approuvés en allant de 2012 à 2021 en République Démocratique du Congo par catégorie d'Autorité Contractante, par type des marchés, par mode de passation ainsi que leurs montants globaux correspondants.

La répartition respective de leurs pourcentages, de la moyenne, de leurs écarts types en vue de donner des explications scientifiques adéquates pour chaque résultat obtenu.

**Tableau 1 : Répartition de nombre des marchés recensés de (2012 à 2021) selon les catégories d'Autorité Contractante**

N°	AC	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL	%
1	SP	690	111	494	187	861	238	115	225	243	125	3289	24,87
2	EP	169	108	59	101	194	286	773	217	298	146	2351	17,78
3	UC	117	372	223	227	397	223	147	214	186	154	2260	17,09
4	SC	399	89	305	309	252	255	82	63	260	57	2071	15,66
5	I/G	254	298	185	126	73	110	100	43	63	113	1365	10,32
6	BCECO		473		807							1280	9,68
7	P			77	188	15					327	607	4,59
	T	1629	1451	1343	1945	1792	1112	1217	762	1050	922	13223	100,00

Source : Division statistique et documentation de l'ARMP

**Légende** : SP =Services Publics ; EP= Etablissements Publics ; UC= Unités de Coordination ; SC=Sociétés Commerciales, I/G= Institution /Gouvernement ; BCECO= Bureau Central de Coordination ; P= Provinces ; S=Significative ; NS= non significatif

Dans le tableau suivant, nous allons transformer les données photographiées des rapports annuels de l'ARMP en données scientifiques, en les divisant par cent et nous allons arrondir tous les chiffres supérieurs à 5 après la virgule et négliger les chiffres inférieurs à cinq. Nous avons choisi **M** égal à trois «  $M=3$  », **M** comme moyenne de la série statistique. La variance « **S** » est la

somme des carrés de la moyenne des écarts divisé par N et N qui est le nombre de la période de notre étude égale à 10, c'est-à-dire dix ans (10 ans).

L'écart type est la racine carrée de la variance. L'écart est significatif lorsque sa valeur est proche de zéro, dans le cas contraire, il est non significatif c'est à dire sa valeur s'éloigne de plus en plus de zéro.

**Tableau 2 : Les données scientifiques des Autorités Contractantes**

N°	A C	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL	M	S	□	Ob
1	A/C	1	4	2	2	4	2	1	2	2	2	23	3	1,6	1,26	S
2	S C	4	1	3	3	3	3	1	1	3	1	21	3	1,7	1,3	
3	I/G	3	3	2	1	1	1	1	0	1	1	14	3	3,4	1,84	
4	P			1	2	0					3	6	3	3,75	1,93	
5	E/P	2	1	1	1	2	3	8	2	3	1	24	3	4,4	2,09	
6	S P	7	1	5	2	9	2	1	2	2	1	33	3	7,2	2,68	
7	BCECO		5		8							13	3	14,5	3,8	NS
	T	16	15	13	19	18	11	12	8	11	9	132				

**Tableau 3 : Répartition de nombre des marchés recensés de (2012-2021) par type des marchés**

N°	TYPE	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL	%	Obs
1	FOUR	728	453	559	605	546	573	814	319	653	412	5662	42,82	1 <sup>ère</sup>
2	PI	441	592	452	827	554	202	151	117	199	122	3657	27,66	2 <sup>ème</sup>
3	TR	282	262	208	238	361	149	76	93	58	300	2027	15,33	3 <sup>ème</sup>
4	S	178	144	124	275	331	188	176	233	140	88	1877	14,19	4 <sup>ème</sup>
	T	1629	1451	1343	1945	1792	1112	1217	762	1050	922	13223	100,00	

Source : Division statistique et documentation de l'ARMP

**Légende :** FOUR=Fourniture ; PI= Prestation Intellectuelle ; TR= Travaux ; SER=Service

**Tableau 4 : les données transformées en données scientifiques de type des marchés**

N°	TYPE	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	T	M	S	□	Obs
1	TR	3	3	2	2	4	1	1	1	1	3	20	3	1,9	1,30	S
2	S	2	1	1	3	3	2	2	2	1	1	19	3	2	1,41	
3	PI	4	6	5	8	6	2	2	1	2	1	37	3	5,9	2,42	
4	FOUR	7	5	6	6	5	6	8	3	7	4	57	3	9,3	3,04	NS
	T	16	15	13	19	18	11	12	8	11	9	132				

**Tableau 5 : Répartition de nombre des marchés publics recensés de (2012-2021) par mode de passation**

MODE	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL	%	Obs
CF	317	466	710	1178	1220	584	932	488	744	410	7049	53,31	1 <sup>ère</sup>
AOON	504	666	257	315	277	147	97	134	114	245	2756	20,84	2 <sup>ème</sup>
G.G	151	127	178	322	263	273	114	86	128	150	1792	13,55	3 <sup>ème</sup>
AOOI	78	128	104	65	59	63	58	40	56	65	716	5,41	4 <sup>ème</sup>
MNP	509										509	3,85	5 <sup>ème</sup>
AORN	56	56	86	61	20	38	15	13	5	41	391	2,96	6 <sup>ème</sup>
AORI	14	8	8	4	3	7	1	1	3	11	60	0,45	7 <sup>ème</sup>
<b>T</b>	<b>1629</b>	<b>1451</b>	<b>1343</b>	<b>1945</b>	<b>1792</b>	<b>1112</b>	<b>1217</b>	<b>762</b>	<b>1050</b>	<b>922</b>	<b>13223</b>	<b>100,00</b>	

Source : Division statistique et documentation de l'ARMP

**Légende :** CF= Consultation des Fournisseurs ; AOON=Appel d'Offres Ouvert National ; G.G= gré à gré ; AOOI= Appel d'Offres Ouvert International ; MNP= Mode Non Précis ; AORN= Appel d'Offre Restreint National ; AORI= Appel d'Offre Restreint International

**Tableau 6 : les données transformées en données scientifiques par mode de passation de 2012 à 2021**

N°	MODE	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	T	M	S	□	Obs.
1	G. G	2	1	2	3	3	3	1	1	1	2	18	3	1,9	1,37	S
2	AOON	5	7	3	3	3	1	1	1	1	2	28	3	3,7	1,92	
3	MNP	5										5	3	4	2,00	
4	AOOI	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	7	3	4,5	2,12	
5	AONR	1	1	1	1	0	0	0	0	1	0	4	3	6,5	2,54	
6	AOIR	0	1	1	0	0	1	0	0	0	0	1	3	7,5	2,73	
7	CF	3	5	7	12	12	6	9	5	7	4	70	3	24,8	4,97	NS
	<b>T</b>	<b>16</b>	<b>15</b>	<b>13</b>	<b>19</b>	<b>18</b>	<b>11</b>	<b>12</b>	<b>8</b>	<b>11</b>	<b>9</b>	<b>132</b>				

**Tableau 7: Répartition des montants des marchés publics en USD recensés de (2013-2021) selon les catégories d'Autorité Contractante.**

ANNEES	Autorité Contractante							TOTAL
	Gouvernement	Ets. Publics	Sociétés commerciales	Agence de coordination	Services publics	BCECO	Provinces	
2013	1 310 253 465,52	907 348 316,22	46 640 041,07	131 697 055,11	34 073 551,46	179 491 661,24		2 609 504 090,62
2014	205 781 853,56	59 623 389,10	66 293 645,58	121 378 660,19	466 199 819,82		39 825 465,40	959 102 833,65
2015	1 317 685 961,27	77 190 406,26	34 462 450,98	118 484 531,12	20 756 964,74	645 462 576,00	58 597 898,41	2 272 640 788,78
2016	381 480 218,02	368 963 831,62	1 057 310 185,59	398 476 887,45	219 230 064,62		40 113 901,23	2 465 575 088,53
2017	350 878 512,45	835 157 559,32	85 856 325,65	100 115 428,90	69 098 476,06			1 441 106 302,38
2018	431 845 525,10	64 591 804,16	75 706 209	141 837 097	51 839 155			765 819 790,26
2019	56 974 923,17	73 280 410,46	79 154 857,73	140 660 449,27	51 767 123,23			401 837 764,08
2020	245 117 171,88	367 705 098,69	170 777 765,85	128 427 016,34	41 804 145,96			953 831 198,72
2021	73 230 301,66	204 819 268,48	9 250 061,84	63 884 311,32	27 420 564,85		50 795 294,73	429 399 802,88
<b>TOTAL</b>	<b>3 916 958 523,27</b>	<b>3 083 441 061,84</b>	<b>1 376 418 974,52</b>	<b>970 267 991,67</b>	<b>878 457 352,76</b>	<b>824 954 237,20</b>	<b>189 332 559,77</b>	<b>11 239 830 701,03</b>
<b>%</b>	<b>34,85</b>	<b>27,43</b>	<b>12,25</b>	<b>8,63</b>	<b>7,82</b>	<b>7,34</b>	<b>1,68</b>	<b>100</b>
	1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	6 <sup>ème</sup>	7 <sup>ème</sup>	

Source : Division statistique et documentation de l'ARMP

NOTE : les données de 2012, n'ont pas été renseignées

**Tableau 8 : Répartition des montants des marchés publics recensés de 2012-2021 par type des marches**

ANNEES	TYPE DES MARCHES PUBLICS				TOTAL en USD
	TRAVAUX en USD	FOURNITURES en USD	SERVICES en USD	PRESTATIONS INTELLECTUELLES en USD	
2012	34792705,23	45030081,25	722654,2427	122678979,9	203 224 420,6
2013	345 760 789,00	1 406 440 726,00	849 267 831,00	8 034 744,00	2 609 504 090,00
2014	365 795 469,79	172 850 970,28	402 000 194,72	18 156 197,78	958 802 832,57
2015	1 119 562 019,00	577 545 889,00	549 105 397,00	26 427 485,00	2 272 640 790,00
2016	1 352 453 677,07	998 763 192,49	71 976 889,00	42 681 330,58	2 465 875 089,14
2017	872 147 929,60	179 293 246,70	58 223 800,98	324 450 325,10	1 434 115 302,38
2018	150 942 730,70	207 271 196,37	369 538 314,12	38 067 549,07	765 819 790,26
2019	135330956,3	170933309,1	21298743,46	74274755,27	401 837 764,1
2020	268683614,3	507280308,7	154867781	22999494,76	953831198,7
2021	144 628 258,47	233 296 683,72	34 595 769,45	16 879 091,24	429 399 802,88
<b>TOTAL</b>	4790098149	4498705604	2511597375	694649952,7	12 495 051 081
<b>%</b>	38,34	36,00	20,10	5,56	100
	1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	

Source : Division statistique et documentation de l'ARMP

**Tableau 9 : Répartition des montants des marchés publics en USD recensés de 2012-2021 par mode de passation**

ANNEES	MODE DE PASSATION							TOTAL
	AOOI	G, G	AOON	AOIR	MODE NON PRECISES	CF	AONR	
2012	214 586 583,98	79 945 185,89	90 884 479,11	186 445 896,78	594 094 298,30	10 362 374,64	11 869 777,92	1 188 188 596,62
2013	1 971 803 543,00	147 485 978,00	362 769 395,00	2 723 862,00		41 743 751,00	82 977 563,00	2 609 504 092,00
2014	103 894 626,81	162 222 411,66	581 827 181,48	31 957 724,44		43 385 761,43	35 315 127,12	958 602 832,94
2015	576 185 273,00	946 353 632,00	648 393 918,00	4 438 327,00		50 643 921,00	46 625 718,00	2 272 640 789,00
2016	970 513 202,61	875 198 993,12	532 737 078,01	4 218 720,35		69 961 263,52	12 925 531,67	2 465 554 789,28
2017	194 648 899,27	463 154 564,41	56 613 389,10	671 881 043,05		40 208 929,35	14 608 476,70	1 441 115 301,88
2018	496 876 297,00	160 987 885,00	75 899 922,00	3 918 158,00		23 964 444,00	4 173 087,00	765 819 793,00
2019	133 278 029,69	129 957 217,77	96 684 617,22	5 966 672,52		18 147 981,74	17 803 245,14	401 837 764,08
2020	322 078 590,59	557 917 761,21	46 555 953,19	5 115 072,85		20 625 300,89	1 538 520,00	953 831 198,73
2021	94 884 524,42	108 479 797,34	133 171 449,66	3 355 538,36		56 688 627,01	32 819 866,09	429 399 802,88
<b>TOTAL</b>	<b>5 078 749 570,37</b>	<b>3 631 703 426,40</b>	<b>2 625 537 382,77</b>	<b>920 021 015,35</b>	<b>594094298,3</b>	<b>375 732 354,58</b>	<b>260 656 912,64</b>	<b>13 486 494 960,41</b>
%	<b>37,66</b>	<b>26,93</b>	<b>19,47</b>	<b>6,82</b>	<b>4,41</b>	<b>2,79</b>	<b>1,93</b>	<b>100</b>
	<b>1<sup>er</sup></b>	<b>2<sup>ème</sup></b>	<b>3<sup>ème</sup></b>	<b>4<sup>ème</sup></b>	<b>5<sup>ème</sup></b>	<b>6<sup>ème</sup></b>	<b>7<sup>ème</sup></b>	

Source : Division statistique et documentation de l'ARMP

#### IV. DISCUSION

Les résultats découlant de cette étude montrent la vision globale du système de gestion des marchés publics en République Démocratique du Congo, l'autopsie faite est de recenser le nombre des marchés publics passés en RD Congo par Autorité Contractante, par type des marchés, modes de passation et leurs montants correspondants. Les Services publics ont plus contracté les marchés publics avec un total de 3289 soit 24,87% et les provinces en ont moins contracté avec 607 des marchés conclus soit 4,59%, ce qui ne corroborent pas avec les résultats statistiques obtenus qui conclut que les marchés contractés par les unités de coordination sont significatifs, ce qui veut dire que, l'Etat congolais a plus confiance et fait contracter ses marchés publics par des agences d'exécution des projets tel que le PNUD, le CFEF y compris le BCECO pour de raison d'efficacité et de confiance. En ce qui concerne leurs montants correspondants, le Gouvernement y compris les institutions ont conclu des contrats des marchés publics pour un montant de 3 916 958 523,27 USD soit 34,85% et les Provinces qui ferment la marche avec 189 332 559,77 USD soit 1,68%.

Les marchés de fournitures sont les plus exécutés avec un total de 5662 marchés soit 42,82% en revanche les marchés des services sont les moins exécutés à 14,19% soit 1877 marchés. Par contre, ce classement des types des marchés ne corroborent pas avec les résultats statistiques obtenus, qui positionne en premier les marchés des travaux qui sont significatifs, l'explication scientifique qui découle de l'analyse statistique est que les marchés des travaux sont plus exécutés actuellement en RDC car le pays est dans la phase de reconstruction notamment avec des constructions des routes, des écoles, des hôpitaux, des bâtiments administratifs, des ports, des aéroports, des stades, des salles de spectacles.... Quant à leurs montants correspondants, les marchés des travaux ont été payé à la hauteur de 4 790 098 149 USD soit 38,34 % et les marchés de fournitures à 4 498 705 604 USD soit 36%. La référence [5] dans son mémoire intitulé : « la gestion des marchés publics en côte d'Ivoire : contrainte juridique et réalité sociologique » arrive à la même conclusion que les montants sont essentiellement dominés par les marchés de travaux qui représentent un peu plus de 50 % des enveloppes budgétaires annuelles. La prédominance des marchés de travaux pouvant s'expliquer par les travaux de réhabilitation, de rénovation et de construction de nouvelles infrastructures entrepris après la longue crise militaro-civile qui a duré pratiquement dix ans et les graves destructions et violences qui ont émaillé la proclamation des résultats du second tour des élections présidentielles de 2010, pendant environ six (06) mois.

La Consultation des fournisseurs est le mode de passation le plus attribué avec 7049 marchés soit 53,31% qui représente plus de la moitié des marchés attribué en RD Congo et l'Appel d'Offre International Restreint est Le mode le moins attribué avec 60 marchés soit 0,45%. L'accru excessive de ce mode de passation est dû du fait que les montants des crédits budgétaires sont minimales et n'excède difficilement la barre de cent millions de Franc congolais, cet état de chose ne permet pas d'exécuter des marchés des montants élevés. il est important de signifier que le choix d'un mode de passation ne dépend pas de l'Autorité Contractante mais plutôt de la disponibilité des crédits pour ce faire. Par contre, les résultats obtenus en rapport avec les modes de passation ne corroborent pas avec les résultats statistiques qui concluent que le mode de passation « Gré à gré » est significatif qui veut dire que le gré à gré est le mode par lequel les Autorités Contractantes sollicitent les plus afin de passer les marchés, Quant aux paiements des marchés par mode, Il y a eu près de 37,66% représentant le paiement des marchés attribué par l'Appel d'Offres Ouvert International soit 5 078 749 570,34 USD, les marchés internationaux sont ceux qui ne dépassent pas pour les fournitures le seuil d'un milliard de francs congolais et seize milliards de franc congolais pour les travaux. Allez y comprendre cette accrue au détriment de l'Appel d'Offres Ouvert National qui est à 19,47% de paiement en troisième position avec 2 625 537 382,77 USD. Ces résultats que nous avons obtenus se rapprochent à ceux de La référence [5], qui conclut que le système des marchés publics ivoirien se caractérise par un recours récurrent et croissant aux modes dérogatoires de passation, en l'occurrence l'appel d'offres restreint et le gré à gré.

#### V. CONCLUSION

La liberté d'accès à la commande publique découle des principes constitutionnels d'égalité des citoyens devant la loi et de la liberté de concourir. La liberté d'entreprendre, l'égalité de traitement des candidats, la transparence de la procédure... tels sont les principes fondamentaux qui gouvernent le processus de passation des marchés publics en RD Congo et s'imposent aux acheteurs publics qui conçoivent à éradiquer le fléau qui gangrène les marchés publics et en général, la gestion des finances publiques : la

corruption. En ce qui est des contraintes juridiques, interdiction est faite aux entrepreneurs, aux fournisseurs et aux prestataires de service, de commettre certains actes, qualifiés d'improbe, dans la passation ou dans l'exécution des marchés publics, sous peine des sanctions administratives et ce, sans préjudice des peines prévues par la loi pénale. Le seul remède afin que les marchés publics réussissent dans notre pays, c'est le respect strict de la Loi.

Un système de marchés publics bien conçu pourrait contribuer à l'atteinte des objectifs de développement et d'émergence envisagés. En appliquant les principes d'économie, d'efficacité, de transparence et de responsabilité dans la gestion des marchés publics, le gouvernement pourrait renforcer la protection des intérêts publics, en garantissant que les ressources publiques soient employées judicieusement au service du développement économique et social. Cette étude a révélé les imperfections dans la gestion quotidienne des marchés publics, dans l'attribution et l'exécution des marchés, de la manière des paiements des marchés qui nous a amené à conclure que cette gestion des marchés publics en RD Congo est mal appliquée.

## VI. REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier notre frère, MANDEFU MALEMBA Olivier, pour ses multiples sacrifices.

## VII. DIVULGATION DE CONFLIT D'INTERETS

Tous les auteurs ont été impliqués dans la conception de l'étude, la conception expérimentale et la rédaction scientifique de l'article.

## REFERENCES

- [1] Anonyme, 2010 : Journal officiel de la République Démocratique du Congo, Loi n°10/010 du 27 avril 2010 relative aux marchés publics, 51<sup>ème</sup> année du 30 avril 2010, 34p.
- [2] MWILANYA W, 2016 : Le droit congolais des marchés publics, édition Harmattan. Paris, 356 pages.
- [3] ESAMBO K, 2016 : Le droit congolais des marchés publics, édition Harmattan Paris, 282 pages.
- [4] MOBONGOBI J : Manuel du Droit Congolais de Marchés Publics, édition universitaire Européennes. Paris. 2018, 96 pages.
- [2] MWILANYA W, 2016 : Le droit congolais des marchés publics, édition Harmattan. Paris, 356 pages.
- [5] GNAHORE M, 2016 : La gestion des marchés publics en côte d'ivoire : Contraintes juridiques et réalité sociologique, Mémoire en master en Management public de l'université de Strasbourg/ ENA, France, du 23 mai 2016, 133 p.